



# PRÉSENTATION DU DISPOSITIF HANDIGYNÉCO

Marie-Aurore Sterin,  
Coordinatrice URPS sage-femme PACA

Avril 2024

# Contexte

Source : [Etude HandiGynéco](#), ARS IDF, 2017



## Accès à un suivi gynécologique régulier

58%

Femmes en situation de handicap

77%

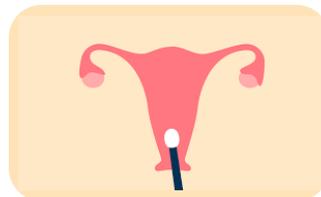
Population générale

## Sur 1000 femmes en situation de handicap en Île-de-France

34 % avec handicap moteur / 21 % avec un handicap psychique  
vivant en établissements médico-sociaux ou à domicile



l'accès à la contraception est accessible pour **85 %** d'entre elles (en majorité celles qui vivent en ville)



**26 %** déclarent ne **jamais** avoir eu de frottis



**85,7 %** déclarent ne **jamais** avoir eu de mammographie



# Définition

Dispositif **Handigynéco** pour femmes en situation de handicap accueillies dans des établissements médico-sociaux (EMS)



accès à des  
soins  
gynécologiques



suivi de leur  
santé  
adaptés



parcours de soins  
gynécologiques  
dédié

Début:  
2016 en Ile  
de France



Normandie  
Bretagne



Déploiement de  
l'expérimentation dans  
toute la France  
=> 2026

# Améliorer l'accès aux soins des personnes en situation de handicap

**Démarche « d'aller-vers »**  
sages-femmes libérales,  
volontaires et formées à  
appréhender les situations  
de handicap



dans les établissements  
médico-sociaux



ou à domicile

## Soins

- consultations individuelles adaptées
- actions de prévention et de dépistage (sexualité et contraception, hygiène, dépistage des infections sexuellement transmissibles – IST, cancérologie)

## Vie affective et sexuelle (VAS)

- informer et accompagner les femmes en situation de handicap sur une meilleure connaissance de leur corps/hygiène/sexualité/contraception/ parentalité/désir de parentalité...
- former les professionnels des établissements médico-sociaux

## Violences faites aux femmes (VFF) :

- sensibiliser les personnes en situation de handicap et les professionnels sur le sujet des violences faites aux femmes.



# Présentation de la démarche

Sage-femmes libérales, volontaires, formées au handicap et à la  
pratique du counseling

Consultations gynécologiques individuelles longues



Ateliers sur les thématiques « Vie affective, sexuelle et intimité » et  
« Violences faites aux femmes »,



**POUR:** personnes en situation de handicap et aux  
professionnels de l'établissement

# Financement



**financement complémentaire** à la tarification pour les consultations et les ateliers

=> consultation individuelle d'une heure : 82,5€ + IK

=> ateliers: 50 €/h (2h pour PH, 3h pour pro de l'EMS)  
(environ 4 ateliers /an de 2h à 3h selon public cible).

## **NB: Aide forfaitaire annuelle de 300 euros en plus suite à l'avenant 7**

*« Pour valoriser les interventions réalisées par les sages-femmes en dehors de leur cabinet (par exemple : interventions réalisées en milieu scolaire, en établissement pénitentiaire, en centre d'hébergement, en centre de formation professionnel, **en foyer d'hébergement pour adultes handicapés** et EHPAD), les parties signataires conviennent de mettre en place une aide forfaitaire annuelle de 300 euros pour deux interventions minimum sur l'année. (indicateur déclaratif sur la base d'un justificatif : attestation d'intervention, convention passée avec une association...).*

*Cette aide forfaitaire peut être perçue indépendamment de l'atteinte des indicateurs « socles » du forfait d'aide à la modernisation et à l'informatisation du cabinet (SCOR, taux de télétransmission...).* »

# Exemple du process de formation

## WEBINAIRE

Présentation du dispositif Handigynéco Bretagne

Jeudi 15 juin 2023

13h à 14h30

Ouvert à tous, le webinaire s'adresse plus particulièrement aux **sages-femmes libérales** et aux **établissements médico-sociaux médicalisés** qui accueillent des adultes en situation de handicap

Handigynéco c'est quoi ?

Une démarche qui vise à améliorer l'accès aux soins gynécologiques des femmes accueillies dans les établissements médico-sociaux handicapés

Des ateliers de sensibilisation à la vie intime, affective, sexuelle, et aux violences faites aux femmes



Des consultations gynécologiques pour les femmes en situation de handicap au sein des établissements



Contact : [intimagir@breizh-sante-handicap.fr](mailto:intimagir@breizh-sante-handicap.fr)

- Webinaire de lancement (16 février 2023 en IDF et le 16 juin 2023 en Bretagne)

- 3 jours de formations (par le groupe VYV en IDF)

- Dispositifs de prise en charge conventionnel (CPF, OPCO, FIFPL...)

- Prise en charge directe des frais de formation (dans le cadre d'une convention avec V3V Ile- de-France dans laquelle la sage-femme s'engage à intervenir dans environ 3 ESMS les deux années suivant la formation )



Formation à destination des sages-femmes  
Pratique de la consultation gynécologique et animation d'ateliers sur la vie affective et sexuelle auprès de femmes en situation de handicap.



# JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

Pour un accès aux soins gynécologiques  
courants et préventifs à toutes les femmes.



## Merci pour votre attention



## HANDIGYNECO ILE-DE-FRANCE

### La Démarche Handigynéco, c'est quoi ?

Issue de plusieurs années d'études et d'expérimentations, la Démarche Handigynéco vise à améliorer le **suivi gynécologique des femmes en situation de handicap**, à promouvoir le **respect de la vie affective et sexuelle (VAS)** et à **prévenir les violences faites aux femmes (VFF)**. Elle a commencé en 2022 et se poursuivra jusqu'en 2026.

**66%**

C'est la proportion de femmes accueillies en ESMS qui n'ont pas de suivi gynécologique régulier.

- ✎ 85% des femmes hébergées n'ont jamais eu de mammographie
- ✎ 26% n'ont jamais eu de frottis

Voir [bit.ly/3KlgJW0](https://bit.ly/3KlgJW0)

### Quels sont les objectifs ?

- ✓ Prévention et dépistage des pathologies gynécologiques
- ✓ Prévention en santé gynécologique, génésique et sexuelle
- ✓ Conseil et orientations sur la contraception, la parentalité
- ✓ Dépistage des violences et accompagnement
- ✓ Sensibilisation sur les thématiques VAS/VFF

### Pour qui ?

La Démarche Handigynéco est déployée dans l'ensemble des établissements médico-sociaux (ESMS) médicalisés franciliens (FAM, MAS, ...) à destination des **adultes handicapés et des professionnels qui les accompagnent**.

### Comment ?

Des **sages-femmes libérales** sont **formées** aux spécificités des handicaps dans le cadre de cette démarche. Elles interviennent au sein des établissements pour assurer des **consultations gynécologiques** de dépistage et de prévention pour les femmes qui ne bénéficient pas de suivi gynécologique régulier.

Elles animent des **ateliers collectifs** de sensibilisation à la Vie Affective et Sexuelle et à la prévention des Violences Faites aux Femmes au profit des femmes et des hommes handicapés et des professionnels des établissements.

**25%**

La proportion des femmes vues en consultations qui ont déclaré au moins un cas de violence. Un accompagnement a été engagé pour 21 d'entre elles

**8,5%**

des femmes suivies présentent des pathologies qui étaient méconnues.

Contacts : [benjamin.vouhe@idf.vyv3.fr](mailto:benjamin.vouhe@idf.vyv3.fr)  
[frederique.perrotte@idf.vyv3.fr](mailto:frederique.perrotte@idf.vyv3.fr)

### Par qui ?

- Engagement des sages-femmes libérales franciliennes.
- Financement de l'ARS Ile-de-France.
- Soutien de nombreux partenaires
- Portage par VYV3 Ile-de-France, union mutualiste.

## HANDIGYNECO ILE-DE-FRANCE

Vous êtes sage-femme et vous souhaitez rejoindre la Démarche Handigynéco ?

- 1 Je me forme aux spécificités du handicap et au counseling**  
Formation de 3 jours à Paris, financée par l'ARS Ile-de-France (prérequis : formée après 2010 ou titulaire d'un DU de gynécologie ou équivalent)
- 2 Je suis mise en relation avec 2 à 3 établissements**  
Conventionnement avec VYV3 Ile-de-France
- 3 Je rencontre les équipes pour préparer les interventions**  
Accompagnée par l'équipe projet
- 4 Je réalise des consultations gynécologiques annuelles**  
~ 35 consultations par an
- 5 J'anime des ateliers collectifs de sensibilisation VAS / VFF**  
~ 12 ateliers de 2 à 3h par an
- 6 Je perçois une rémunération spécifique**  
+52€ par consultation (au-delà du règlement SS) ; 50€ / h pour les ateliers

## Prochaine formation

**21-22-23 juin 2023**

à l'Institut de Puériculture de Paris

Vous désirez vous engager ?



[bit.ly/3ZIMXLp](https://bit.ly/3ZIMXLp)

Annexe 1:  
présentation  
de la  
démarche  
IDF

# Annexe 2: programme de formation IDF



## **Formation à destination des sages-femmes**

Pratique de la consultation gynécologique et animation d'ateliers sur la vie affective et sexuelle auprès de femmes en situation de handicap.



# Sommaire

1. Objectifs .....	3
1.1 Généraux.....	3
2. Pré requis.....	5
3. Programme de formation .....	6
4. Organisation pédagogique .....	8
4.1 Séquences pédagogiques.....	8
4.2 Méthodes et évaluation.....	8
5. Coût et prise en charge de la formation.....	8

# Glossaire

AFFA : Association Francophone de Femmes Autistes
ESMS : Établissements sociaux et médico-sociaux
FDFA : Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir (Femmes handicapées, citoyennes avant tout !)
IMM : Institut Mutualiste Montsouris
OCPO : opérateurs de compétences (ex. organismes paritaires collecteurs agréés, OPCA)
PCF : Compte personnel formation
SAPPH : Service d'accompagnement à la parentalité des personnes en situation de handicap
UNISS : Unité d'Informations et de Soins des Sourds
CEM : Centre d'Education Motrice
IME : Institut Médico-Educatif
IEM : Institut d'Education Motrice
MAS : Maison d'Accueil Spécialisée
FV : Foyer de vie
ARS : Agence Régionale de santé
VAS : Vie amoureuse et sexuelle
VFF : Violences faites aux femmes

## 1. Objectifs

### 1.1 Généraux

La formation vise à permettre aux sages-femmes d'acquérir de nouvelles compétences professionnelles (connaissances théoriques, savoirs-être et savoirs-faire) afin d'intervenir auprès de femmes en situation de handicap pour leur suivi gynécologique de prévention et de dépistage, tout au long de leur vie.

#### Contexte et enjeux :

Les données de la littérature montrent que les femmes en situation de handicap ont un moindre accès aux soins courants gynécologiques et obstétricaux en raison de nombreux obstacles : une accessibilité limitée (accessibilité physique aux cabinets médicaux, une expression des besoins parfois difficile...), une situation socio-économique plus défavorisée ayant pour conséquence un moindre recours aux soins, l'offre du territoire, un manque de formation et de connaissance du handicap de la part des professionnels de santé.

L'étude *Handigynéco* a montré que 58% des femmes en situation de handicap ont un suivi gynécologique, ce qui est inférieur à la population générale (77% en 2008). Dans l'étude des soins courants en institution effectuée sur des personnes en situation de handicap, âgées de 20 à 59 ans de l'IRDES, publiée en juin 2015, portant sur 1 924 femmes, 34 % des femmes avaient eu un suivi chez un gynécologue au cours des douze derniers mois.

Des études montrent également que la situation de handicap accroît le risque de violences. En France, 4 femmes en situation de handicap sur 5 subissent des violences et des maltraitements de tout type<sup>1</sup>. En particulier, près de 90% des femmes avec un trouble du spectre de l'autisme subissent ou ont subi des violences sexuelles, dont 47% avant 14 ans<sup>2</sup>. Par ailleurs, 35% des femmes en situation de handicap subissent des violences physiques ou sexuelles de la part de leur partenaire contre 19% des femmes valides<sup>3</sup>.

Les enjeux de cette formation sont de donner les moyens aux sages-femmes de réaliser des consultations gynécologiques et d'animer des ateliers collectifs auprès de cette population et des professionnels des ESMS, en développant des compétences sur les spécificités du handicap, et en les aidant dans le repérage et l'accompagnement des violences faites aux femmes ; grâce, entre autres, aux outils et à la posture du counseling.

Il s'agit donc de répondre à un objectif de santé publique, et d'améliorer l'insuffisance de suivi gynécologique des femmes en situation de handicap, ce que les résultats de l'étude *Handigynéco en pratique* ont permis de mettre en lumière.

1. Résolution du Parlement Européen du 26 avril 2007 sur la situation des femmes handicapées dans l'UE 2006/2277 (INI)

2. Congrès de l'encéphale 2019 - Paris, par le Dr David Gourion, Mme Séverine Leduc et Mme Marie Rabatel.

3. Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne « violence against women an EU-wide survey », 2014 <https://fra.europa.eu/fr/publication/2014/la-violence-legend-des-femmes-une-enquete-lechelle-de-lue-les-resultats-en-bref>

### Objectifs pour les sages-femmes :

- Développer une compétence complémentaire des sages-femmes en consultation gynécologique de suivi et de dépistage et en animation d'ateliers collectifs notamment sur les thématiques que sont la vie affective, et sexuelle et les violences faites aux femmes.
- Participer à la prévention, au dépistage, à l'accompagnement et à l'orientation des femmes victimes de violences.
- Développer un travail collaboratif et travailler en réseau avec les différents acteurs qui entourent la femme en situation de handicap provenant du médico-social, du sanitaire, de l'associatif.
- Participer au parcours en soins gynécologiques des femmes en situation de handicap.

### Amélioration attendues pour les femmes en situation de handicap :

- Améliorer l'accès aux soins gynécologiques des femmes en situation de handicap grâce à des consultations de sages-femmes adaptées aux besoins des femmes.
- Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le droit commun, avec des acteurs de premiers recours que sont les sages-femmes.
- Améliorer la prise en charge des femmes en situation de handicap victimes de violences.
- Permettre aux femmes en situation de handicap, de gagner en autodétermination au regard de leur santé sexuelle, santé génésique et santé gynécologique.

## 1.2 Objectifs opérationnels

### Pratiques professionnelles :

- Sensibiliser les sages-femmes aux spécificités des différents types de handicap.
- Etre capable de réaliser une consultation gynécologique chez une femme en situation de handicap, quel que soit le handicap, accueillie au sein d'un service et établissement médico-social ou à domicile.
- Etre capable d'animer un atelier collectif destiné aux usager.es en situation de handicap et aux professionnels de santé des ESMS sur la vie amoureuse, sexuelle et l'intimité, et sur la prévention des violences faites aux femmes.
- Actualiser sa pratique de l'examen gynécologique pour les femmes en situation de handicap.
- Intégrer sa pratique dans le parcours de soins des femmes (travail collaboratif) et dans une logique de gradation des soins afin d'orienter les personnes vers d'autres ressources en fonction des besoins.

### Actualisation des connaissances :

- Actualiser ses connaissances sur le secteur médico-social, notamment sur les différents types de services et d'établissements médico-sociaux, le rôle des professionnels, les aides et les ressources sur le territoire à mobiliser pour améliorer l'accompagnement et répondre aux besoins des femmes.

- Actualiser/acquérir ses connaissances sur les modes de communication spécifiques à chaque type de handicap.
- Actualiser/acquérir ses connaissances sur les aspects psychologiques et législatifs liés à la sexualité des personnes en situation de handicap.

### Posture professionnelle :

- Développer des capacités d'accueil, d'écoute en entretien individuel et en animation de groupe (sensibilisation à l'approche du counseling).
- Savoir prévenir, dépister et orienter les femmes victimes de violences, actualiser ses connaissances sur les aspects psychologiques et législatifs, savoir mettre en place un accompagnement coordonné en cas de dépistage de violences.
- Réfléchir à sa position professionnelle en lien avec la thématique de la sexualité : représentation sociétale et personnelle sur la définition de la sexualité dans le monde du handicap.

## 2. Pré requis

Diplôme d'Etat de sage-femme.

Formation en gynécologie (courte ou DU ou DIU de gynécologie) si diplôme antérieur à 2010.

### 3. Programme de formation

La formation est coordonnée par un binôme psychologue/sage-femme avec selon la thématique des intervenants spécifiques.

**Olivier Couder** est psychologue clinicien. Il travaille depuis 1989 avec les personnes en situation de handicap et a animé de nombreuses formations sur le thème de la sexualité, du VIH et du handicap avec différents organismes (CRIPS, APAJH, Médecins du Monde, ENIPSE...)

**Frédérique Perrotte** est sage-femme et a participé aux études Handigynéco et Handigynéco en pratique ainsi qu'à son déploiement au niveau régional. Elle a également collaboré avec Santé BD pour élaborer des fiches « suivi gynécologique et handicap ».

J1 : Les handicaps, les institutions et le lien avec la sexualité	
<b>Présentation de la formation et des participants</b>	Psychologue / Sage-femme
<b>Appréhender le contexte et les enjeux de la formation</b> : principaux résultats des études <i>Handigynéco</i> et <i>Handigynéco en pratique</i> .	Sage-femme
<b>Vulnérabilités des femmes porteuses de troubles du spectre de l'autisme et outils utilisés en consultation gynécologique</b>	Membre de l'association AFFA
<b>La Consultation d'Information, de Conseils et d'Orientation des femmes</b> , enceintes ou avec un désir d'enfant, suivies pour troubles psychiques de l'hôpital Sainte Anne (CICO)	Psychiatre
<b>Regard sur le polyhandicap</b> : définition, besoins spécifiques mis en avant dans l'étude <i>Handigynéco en pratique</i> et comment y répondre	Cadre de santé MAS
<b>Les actions de l'association Femmes pour le Dire Femmes pour Agir (FDFA) sur les Violences faites aux femmes</b> : accueil téléphonique, permanence et ateliers	Membre de l'association
<b>Focus sur le handicap sensoriel</b> : femmes sourdes /malentendantes Ressources de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière et de la Maison des femmes CASAVIA	Sage-femme
<b>Le secteur médico-social</b> : le rôle des professionnels, les différentes structures et les différents types de handicap <b>avec un focus sur les MAS et FAM.</b>	Directeur ESMS
<b>Handicap et sexualité</b> : norme sociétale et représentations personnelles et professionnelles : comment appréhender ces représentations lors de la consultation et des ateliers ? Aspects juridiques : tutelle, curatelle et consentement.	Psychologue / Sage-femme

J2 : Mise en pratique professionnelle	
<b>Le counseling</b> : un outil d'écoute et une posture à mettre en pratique pour autonomiser les patientes et créer une relation d'aide pour la pratique professionnelle (consultation gynécologique et animation d'ateliers).	Psychologue / Sage-femme
<b>Jeux de rôles</b> : mise en situation en consultation et dans l'animation des ateliers afin de se sentir à l'aise avec les différents types de handicap en avec les outils du counseling et de l'empowerment.	Psychologue/Sage-femme
J3 : Retours d'expériences, travail en réseau et ressources sur le terrain	
<b>Violences Faites aux Femmes</b> : définition, repérage, signalement, accompagnement et orientation, conséquences sur le handicap. Echanges autour de cas cliniques	Sage-femme
<b>Positions gynécologiques</b>	Sage-femme
<b>Retour d'expérience d'une sage-femme du projet Handigynéco en pratique</b> : les éléments facilitateurs pour une consultation gynécologique, les outils, les ressources utilisées pour communiquer et l'animation des ateliers collectifs à destination des usagers et des professionnels sur les thèmes de la VAS et des VFF.	Sage-femme
<b>Offre de soins sur le territoire</b> : identification des ressources en gynécologie et dans le champ du handicap, coordination du parcours dans une logique de gradation des soins et connaissance des réseaux existants	Sage-femme
<b>Service d'accompagnement à la parentalité des personnes en situation de handicap (SAPPH)</b> : missions et ressources mobilisables par les sages-femmes	Coordinatrice du SAPPH
<b>Une consultation gynécologique pour les femmes en situation de handicap</b> : focus sur le déroulement, les difficultés et les outils pour l'examen gynécologique.	Gynécologue
<b>Centre de ressources régional Intim'Agir</b>	Coordinatrice régionale
<b>Boîte à outils</b> : ressources pour le suivi gynécologique (annuaire, handiconsult), aide à la communication, adaptation des examens cliniques en fonction du handicap	Sage-femme
<b>Conclusion de la formation</b>	Psychologue / Sage-femme

## 4. Organisation pédagogique

### 4.1 Séquences pédagogiques



Durée de la formation : 3 journées consécutives + 1\* journée à distance :

<b>Matin de 9 heures à 12 h 30</b>	<b>1 heure de pause déjeuner</b>	<b>Après-midi de 13 h 30 à 17 h 30</b>
3 h 30 de face à face dont : - 15 mn de pause - 15 à 20 mn d'échange et conclusion de journée		4 heures de face à face dont : - 15 mn de pause - 15 à 20 mn d'échange et conclusion de journée

(\* La quatrième journée sera consacrée aux retours d'expérience

### 4.2 Méthodes et évaluation

Formation en présentiel

Méthodes utilisées :

- Apprentissages théoriques, Power Point (recommandations de suivi en matière de gynécologie, de repérage des VFF, cadre réglementaire et légal).
- Échange et analyse de pratique : identités professionnelles (spécificités de la sage-femme et dans le champ médico-social).
- Mise en situation et jeux de rôle pour mener une consultation.

Un livret est remis à chacun des stagiaires à l'issue de la formation ainsi qu'une clés USB avec les différentes ressources et outils.

## 5. Coût et prise en charge de la formation

- Dispositifs de prise en charge conventionnel (CPF, OPCO...),
- **Prise en charge directe des frais de formation** dans le cadre d'une convention avec V3V Ile-de-France dans laquelle la sage-femme s'engage à intervenir dans environ 3 ESMS les deux années suivant la formation
- **La participation à la démarche Handigynéco sera valorisée de 52 euros pour les consultations et de 50 euros de l'heure d'ateliers** (environ 4 ateliers par an de 2h à 3h selon le public cible).

En ce qui concerne les prises en charge pour les libéraux, le site du fonds interprofessionnel de formation des professionnels libéraux (FIF PL) en indiquent les critères :

<https://www.fifpl.fr/procedures-de-prise-en-charge>

<https://www.fifpl.fr/sites/default/files/documents/criteres/8690DS.pdf>

Les professionnels libéraux peuvent également prétendre à un crédit d'impôt, dont les conditions sont précisées ici :

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23460>

Le montant du crédit d'impôt est égal au produit du nombre d'heures passées en formation par le ou les dirigeants de l'entreprise (dans la limite de 40 heures par année civile et par entreprise, soit 406 € pour 2020) par le taux horaire du Smic.